



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Réf. : DEC/2017/n°51/ 3.5

Objet : reprise concession n°262/3, cimetière communal d'Aigues-Mortes

Le Maire de la Commune d'Aigues-Mortes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 et du 25 septembre 2014 donnant délégation au Maire au titre des dispositions de l'article L 2122-22 du C.G.C.T, et notamment son 2^{ème} alinéa

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17/12/2009, portant règlement du columbarium et du jardin du souvenir

Vu la demande en date du 24/05/2017, produite par Monsieur Michel GILLET par laquelle celui-ci a déclaré se dépouiller irrévocablement du bénéfice de la concession n°262/3 qui lui a été attribuée en date du 08/12/2016,

Considérant que cette concession est vide de tout corps,

Considérant qu'aucune disposition du Code Civil et du Code général des collectivités territoriales ne s'oppose à ce qu'il soit fait droit à la requête de Monsieur Michel GILLET.

DECIDE

ARTICLE 1:

D'accepter la reprise de la concession n°262/3 comme demandée par M.GILLET Michel par courrier du 24 Mai 2017 aux conditions suivantes :

- Enlèvement par le concessionnaire et à ses frais des monuments funéraires.

ARTICLE 2 :

Cette reprise de concession donnera à indemnisation de la commune à M.GILLET pour le temps restant à courir (49 ans) soit un montant de trois cent quatre-vingt-douze euros (392€).

ARTICLE 3 :

Ampliation de cette décision sera adressée au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Aigues-Mortes, le 6 septembre 2017

Pierre MAUMEJEAN
Le Maire,

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90
Fax : 04.66.53.86.09

Notifié : - à l'intéressé le :
- date d'affichage :
- Page 1 sur 1